nexuro.
Digital

LIVRE BLANC · ÉDITION 2026-2028



Après Peppol : automatiser la facturation dans Odoo et préparer l'e-reporting 2028

Où en est la Belgique, ce qu'Odoo fait déjà pour vous en vente, en achat et en banque, ce qui change avec vos clients français et luxembourgeois, et le statut réel du projet de loi e-reporting au 26 novembre 2026.

Nexuro
Partenaire Officiel Odoo · Cookiebot Certified Partner
Chaumont-Gistoux, Belgique

Version novembre 2026
Faits vérifiés au 26 novembre 2026
nexuro-digital.com

SOMMAIRE

Ce que vous trouverez dans ce guide

Pour les dirigeants de TPE et de PME, directeurs financiers, comptables internes et experts-comptables qui travaillent avec Odoo. Point de départ : être inscrit sur Peppol ne veut pas dire que la facturation est automatisée.

00 **Résumé exécutif** 3
Cinq décisions et trois faits datés, sur une page.

01 **Le calendrier 2026-2030 : Belgique, France, Luxembourg, UE** 4
Chaque échéance avec son statut : en vigueur, voté ou projet.

02 **Où en est la Belgique** 5
Les chiffres officiels et de presse, datés, et ce qu'ils ne disent pas.

03 **Le modèle à quatre coins, puis à cinq** 6
Qui transporte la facture, et où l'administration viendra s'insérer.

04 **Peppol dans Odoo : envoi, réception, achats, identifiants** 7
Le flux complet et le paramétrage, tels que documentés par Odoo.

05 **Au-delà de l'obligation : OCR, banque, relances** 9
Sept tâches manuelles et leur version automatisée.

06 **Clients en France et au Luxembourg** 10
Deux calendriers différents, deux canaux, un seul Odoo.

07 **L'e-reporting 2028 : ce qu'on sait, ce qui reste un projet** 11
Le parcours du projet de loi et l'encadré de statut législatif.

08 **Les incitants fiscaux et leurs conditions** 12
Déduction majorée à 120 % et déduction pour investissement.

09 **Plan 30-60-90, checklist de 24 points, glossaire, à propos, sources** 13
Les outils pour passer à l'action.

COMMENT LIRE LES STATUTS ET LES EXEMPLES

Chaque règle porte un statut : En vigueur applicable aujourd'hui, Voté texte adopté et publié, applicable à une date future, Projet texte en discussion, qui peut encore changer. Les entreprises citées « Exemple … » sont **fictives** : elles illustrent un raisonnement, pas un client réel.

AVERTISSEMENT

Ce guide est un **document d'information**. Il ne constitue ni un avis fiscal ni un avis juridique et ne remplace pas l'analyse de votre expert-comptable ou de votre conseiller fiscal. Les textes cités ont été lus sur leurs sources officielles au 26 novembre 2026 ; le projet de loi e-reporting peut encore être modifié avant son vote.

00 · RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'essentiel en une page

Depuis le 1er janvier 2026, les assujettis belges s'échangent des factures structurées via Peppol. L'étape suivante est double : obtenir enfin le gain de temps promis, et préparer des données propres pour l'e-reporting prévu au 1er janvier 2028.

01 · VÉRIFIER QUE PEPPOL EST BRANCHÉ PARTOUT

Envoi depuis les factures de vente, réception directement en factures fournisseurs, contacts vérifiés sur le réseau. Un flux encore doublé de PDF n'est pas automatisé.

02 · RELIER FACTURE, COMMANDE ET PAIEMENT

Une facture fournisseur reçue par Peppol se contrôle contre le bon de commande et la réception, puis se lettre avec la banque. C'est là que se gagne le temps.

03 · NETTOYER LES DONNÉES À LA SOURCE

Numéros d'entreprise, numéros de TVA, codes TVA, adresses : en 2028, si le projet est voté, ces données partiront vers l'administration dans un délai de cinq jours au plus.

04 · TRAITER À PART LA FRANCE ET LE LUXEMBOURG

La France impose l'émission aux PME au 1er septembre 2027 via des plateformes agréées ; le Luxembourg a un projet de loi pour 2028 et 2029. Vos clients là-bas ont leur propre calendrier.

05 · UTILISER LES INCITANTS AVANT LEUR FIN

La déduction majorée à 120 % des abonnements et des frais de conseil liés à la facturation électronique vise les périodes imposables jusqu'à fin 2027, sous conditions. Faites valider l'éligibilité par votre comptable.

Trois faits à retenir

Date	Fait	Source
1er janvier 2026	Facture électronique structurée obligatoire entre assujettis TVA établis en Belgique. Format par défaut : Peppol BIS.	Loi du 06/02/2024 ; AR du 08/07/2025 ; efacture.belgium.be
Mi-juillet 2026	1 059 335 entreprises, soit 89 % des assujettis, sont connectées à Peppol ; aucune amende infligée au 03/08/2026.	SPF Finances cité par VRT NWS (presse), 03/08/2026
1er janvier 2028	Entrée en vigueur prévue de l'e-reporting. Projet de loi déposé le 27/10/2026, adopté en commission le 10/11/2026, pas encore voté en séance plénière.	Chambre, DOC 56 1846

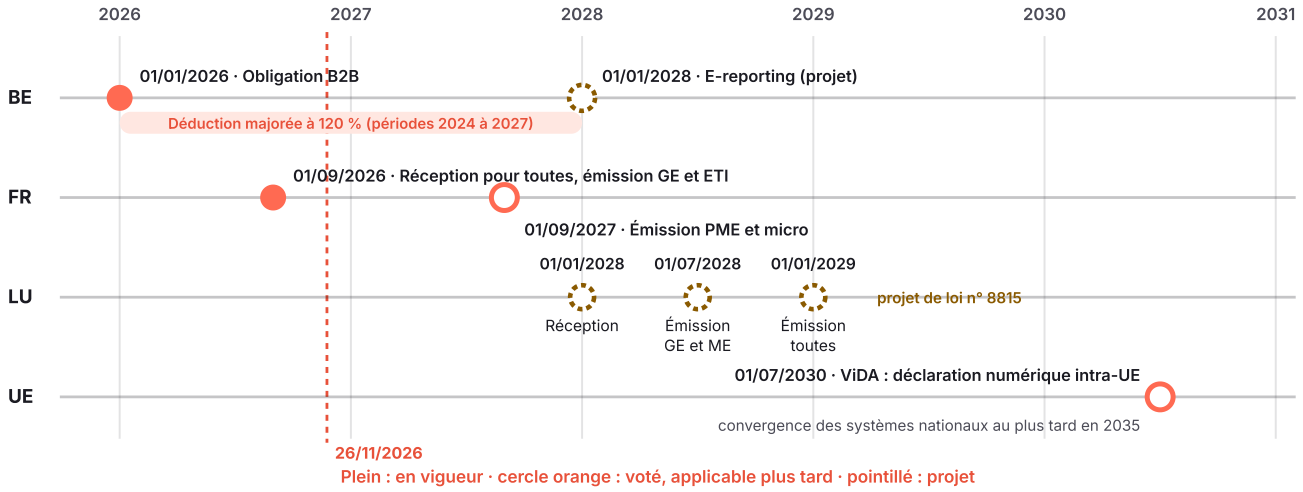
NOTRE CONVICTION

Peppol a été vécu comme une contrainte parce qu'il a souvent été ajouté à côté du logiciel. Branché au cœur d'Odoo, il devient la première brique d'une chaîne où la commande, la facture, le paiement et le rapprochement s'enchaînent sans ressaisie. C'est aussi la meilleure préparation à l'e-reporting.

01 — CHAPITRE 1

Le calendrier 2026-2030, pays par pays

Quatre calendriers se superposent : l'obligation belge déjà en place, la réforme française, le projet luxembourgeois et le paquet européen ViDA. Seuls certains sont des lois ; les autres restent des projets.



Date	Pays	Ce qui s'applique	Statut au 26/11/2026
01/01/2026	BE	Facture structurée obligatoire entre assujettis établis en Belgique ; Peppol BIS par défaut	En vigueur
31/03/2026	BE	Fin de la période de tolérance générale (annoncée le 07/04/2026) ; autofacturation tolérée jusqu'au 30/06/2026	En vigueur
01/09/2026	FR	Toutes les entreprises reçoivent des factures électroniques ; grandes entreprises et ETI les émettent	En vigueur
01/09/2027	FR	PME, TPE et micro-entreprises émettent des factures électroniques et transmettent l'e-reporting	Voté
01/01/2028	BE	E-reporting des données de facture via Peppol ; fin de la liste annuelle des clients assujettis	Projet
2028-2029	LU	Réception B2B pour toutes au 01/01/2028, émission au 01/07/2028 (grandes, moyennes) puis au 01/01/2029	Projet
01/07/2030	UE	Facture électronique et déclaration numérique pour les opérations B2B intra-UE (ViDA)	Voté

À FAIRE

Classez vos clients et fournisseurs par pays et notez, pour chacun, l'échéance qui le concerne. C'est la base de votre plan à 90 jours (page 13).

Source : Loi du 06/02/2024 (MB 20/02/2024) ; efacture.belgium.be, actualité du 07/04/2026 ; impots.gouv.fr, FAQ « Je découvre la facturation électronique » (01/09/2026) ; chd.lu, dossier 8815 ; Chambre, DOC 56 1846/001 ; Commission européenne, page VAT in the Digital Age. Accès le 26/11/2026.

02 — CHAPITRE 2

La Belgique : connectée, pas automatisée

La quasi-totalité des assujettis est inscrite. Les enquêtes publiées au printemps 2026 montrent pourtant qu'une partie des entreprises travaille encore avec des PDF ou constate plus d'erreurs qu'avant. L'inscription était l'étape un.

Assujettis TVA connectés à Peppol, mi-juillet 2026



SPF Finances cité par VRT NWS, 03/08/2026 (presse). Environ 12 000 entreprises restaient à inscrire selon la même source.

Date	Fait	Source	Nature
20/02/2024	Publication de la loi du 06/02/2024 qui introduit l'obligation de facturation électronique (Code TVA et CIR 92)	Moniteur belge, eJustice	Officiel
14/07/2025	Publication de l'AR du 08/07/2025 : Peppol BIS par défaut ; amendes de 1 500 €, 3 000 € puis 5 000 €, avec au moins trois mois entre deux sanctions	SPF Finances, actualité du 12/09/2025	Officiel
01/04/2026	UNIZO : environ 85 % d'inscrits ; 15 % des inscrits travaillent encore en partie avec des PDF	UNIZO, communiqué (organisation patronale)	Presse
07/04/2026	Fin de la période de tolérance générale ; dispense d'amende encore possible, au cas par cas, dans des situations exceptionnelles	efacture.belgium.be, actualité et FAQ B2B	Officiel
22/04/2026	Enquête Horus Software et iVox : 36 % des répondants disent faire plus d'erreurs (échantillon non précisé)	DH, 22/04/2026	Presse
Mi-juillet 2026	89 % des assujettis connectés ; aucune amende infligée au 03/08/2026, le SPF privilégiant le dialogue	VRT NWS et La Libre (Belga), 03/08/2026	Presse
Septembre à novembre 2026	Aucun nouveau chiffre officiel d'adoption trouvé au 26/11/2026	Recherche du 26/11/2026	Introuvable

QUI N'EST PAS TENU D'ÉMETTRE

Selon efacture.belgium.be : les assujettis en faillite, ceux qui ne font que des opérations exemptées (article 44), les non-établis et les forfaitaires (article 56, au plus tard jusqu'au 01/01/2028). Les factures aux consommateurs ne sont pas visées.

À FAIRE

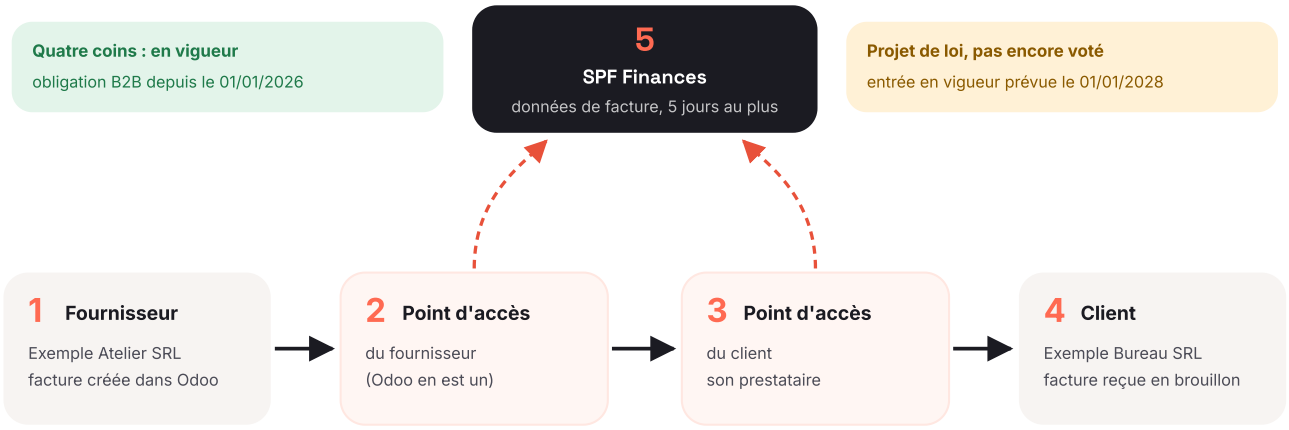
Comptez, sur un mois, les factures qui ne passent pas encore par Peppol, et pourquoi. Cette liste vaut mieux qu'un taux national.

Source : efacture.belgium.be, pages « Pour qui ? » et FAQ B2B ; finance.belgium.be, actualité « AR du 8 juillet 2025 » ; VRT NWS, 03/08/2026 ; La Libre, 03/08/2026 ; UNIZO, 01/04/2026 ; DH, 22/04/2026. Accès le 26/11/2026.

03 — CHAPITRE 3

Le modèle à quatre coins, puis à cinq

Sur Peppol, ni le fournisseur ni le client ne s'envoient directement leurs factures : chacun passe par son propre prestataire certifié, appelé point d'accès. Le projet e-reporting ajoute un destinataire : l'administration fiscale.



Le point d'accès 2 consulte l'annuaire Peppol (SMP) pour trouver le point d'accès du client grâce à son identifiant 0208:numéro BCE

CE QUE FAIT LE RÉSEAU

Chaque entreprise est inscrite au moins avec son numéro d'entreprise, sous le schéma 0208, au format **0208:numéro BCE**. Le prestataire de l'émetteur trouve celui du destinataire dans l'annuaire, transmet le fichier UBL et reçoit un accusé technique. Aucun PDF n'est nécessaire.

CE QUE LE PROJET AJOUTE

Selon le projet de loi DOC 56 1846, l'émetteur et le destinataire transmettent en principe les données de facture à l'administration **via le réseau Peppol**, sans application ni API séparée du SPF. La presse parle de « modèle à cinq coins » ; le terme ne figure pas dans le texte.

Pourquoi ce schéma vous concerne

Dans le modèle à quatre coins, une erreur de données (mauvais numéro de TVA, code TVA erroné) se voit chez le client, qui refuse ou corrige. Dans un modèle où l'administration reçoit aussi les données, la même erreur se retrouve dans les données fiscales. La qualité des fiches contacts, des taxes et des articles dans Odoo devient un sujet de conformité, pas seulement de confort.

À FAIRE

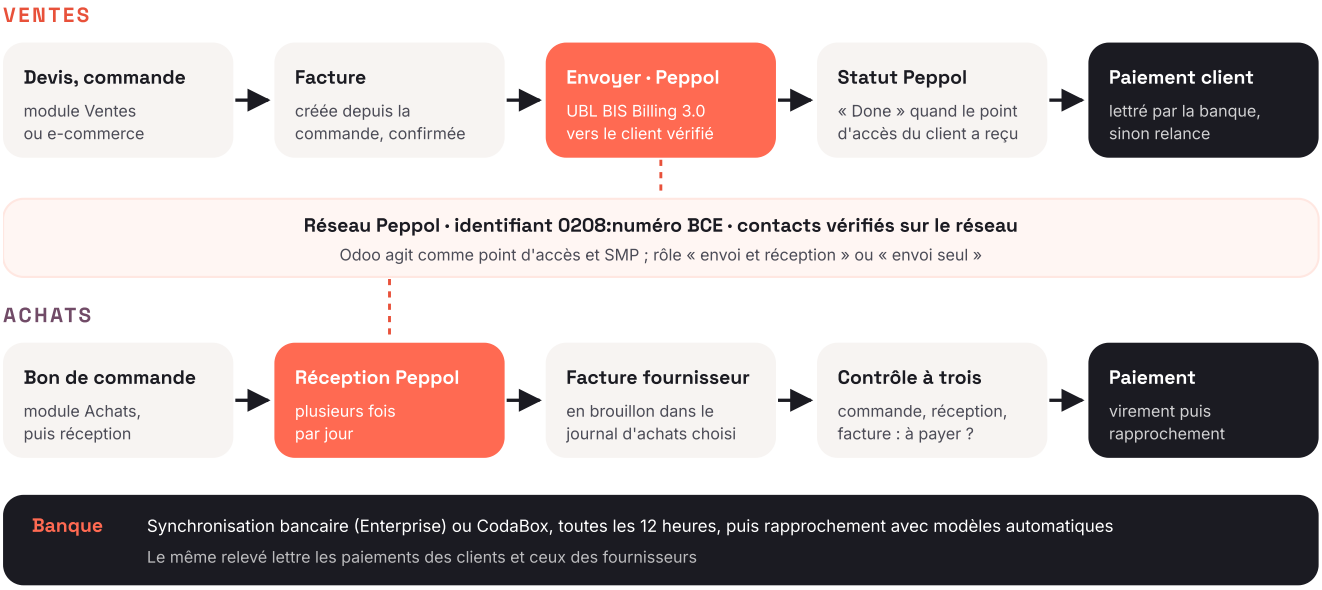
Demandez à votre prestataire Peppol comment il prévoit la transmission des données à l'administration en 2028, et vérifiez que votre identifiant 0208 est bien celui de votre numéro d'entreprise.

Source : efacture.belgium.be, FAQ « Questions générales sur Peppol » ; Chambre, DOC 56 1846/001, articles 2 et 3 (projet de loi déposé le 27/10/2026). Accès le 26/11/2026.

04 — CHAPITRE 4

Peppol dans Odoo : envoi, réception, achats

Selon sa documentation officielle, Odoo est à la fois point d'accès et annuaire Peppol (SMP). L'inscription est gratuite et disponible aussi dans Odoo Community. Le réseau est donc branché directement sur les factures de vente et les factures fournisseurs.



Les deux choix qui changent tout

RÉCEPTION EN FACTURES

Les factures entrantes arrivent en **brouillon dans le journal d'achats** choisi. C'est l'option qui supprime la ressaisie et ouvre le contrôle contre la commande.

RÉCEPTION EN DOCUMENTS

Les fichiers arrivent dans un dossier de l'application Documents, avec des étiquettes. Utile pour un circuit de validation, mais la facture reste à créer.

CE QU'ODOO NE DÉCIDE PAS À VOTRE PLACE

Le logiciel transporte et range les factures. Il ne choisit pas vos codes TVA, ne corrige pas un numéro d'entreprise erroné sur une fiche client et ne tranche pas un écart entre la commande et la facture. Ces règles se décident une fois, au paramétrage, puis s'appliquent à chaque document.

À FAIRE

Tracez votre propre version de ce schéma : pour chaque case, notez si elle est automatique, manuelle ou absente. Les cases manuelles sont votre feuille de route.

Source : Documentation Odoo 19, « Electronic invoicing » (section Peppol) et « Control bills » (contrôle à trois voies). Accès le 26/11/2026.

CHAPITRE 4 · SUITE

Paramétrer Peppol en six étapes

Étapes tirées de la documentation Odoo 19 ; les libellés peuvent varier selon la langue de l'interface.

01 · ACTIVER
Comptabilité ‣ Configuration ‣ Paramètres, section Facturation électronique, bouton **Activer Peppol**. Saisir l'identifiant, un e-mail et un téléphone avec indicatif.

02 · ATTENDRE L'ACTIVATION
L'inscription passe en attente puis s'active automatiquement, en principe dans la journée. Si vous quittez un autre prestataire, désinscrivez-vous d'abord chez lui.

03 · CHOISIR LE RÔLE
« Envoi et réception » pour une entreprise assujettie ; « envoi seul » ne suffit pas si vous devez recevoir des factures structurées.

04 · RÉGLER LA RÉCEPTION
Choisir la réception en factures fournisseurs et le journal d'achats de destination, ou la réception en documents.

05 · VÉRIFIER LES CONTACTS
Sur la fiche client, onglet Comptabilité : format « BIS Billing 3.0 », puis **Vérifier**. Le statut indique si le contact est trouvé sur le réseau.

06 · ENVOYER ET SUIVRE
Sur la facture confirmée : **Envoyer**, option Peppol. La liste des factures affiche une colonne de statut Peppol et un filtre des contacts prêts.

Les identifiants à maîtriser

Élément	Valeur pour une société belge	Où le vérifier
Schéma (EAS)	0208, le schéma du numéro d'entreprise belge	Fiche société et fiches contacts
Point de terminaison	Le numéro BCE à dix chiffres, par exemple 0208:0308357159 dans l'exemple d'efacture	Annuaire Peppol, efacture.belgium.be
Format	Peppol BIS Billing 3.0 (UBL), format par défaut fixé par l'AR du 08/07/2025	Fiche contact, champ format de facture électronique
Numéro de TVA	BE suivi du numéro d'entreprise du client facturé	Fiche contact ; contrôle VIES pour l'UE
Autofacturation	Possible via Peppol selon Odoo ; tolérance finie le 30/06/2026	Journal concerné, accord écrit avec le fournisseur

EXEMPLE ATELIER SRL · CAS FICTIF

Inscrite depuis décembre 2025, l'entreprise reçoit ses factures Peppol en documents et les encode à la main. Avec la réception en factures fournisseurs et le contrôle à trois voies, la comptable ne crée plus les factures : elle traite celles qui s'écartent de la commande.

À FAIRE

Notez votre rôle Peppol, votre mode de réception et votre journal de destination, puis filtrez les clients belges pas encore vérifiés sur le réseau.

Source : Documentation Odoo 19, « Electronic invoicing » et « Belgium » (localisation fiscale) ; efacture.belgium.be, FAQ Peppol ; AR du 08/07/2025. Accès le 26/11/2026.

05 — CHAPITRE 5

Au-delà de l'obligation : OCR, banque, relances

Peppol ne couvre pas tout : les tickets, les fournisseurs étrangers, les paiements et les retards de paiement restent à traiter. Odoo dispose d'un outil pour chacune de ces tâches. Le tableau les met côte à côte avec ce qui reste humain.

Tâche	Version manuelle	Version automatisée dans Odoo 19	Ce qui reste humain
Facture fournisseur belge	PDF reçu par e-mail, encodé ligne par ligne	Réception Peppol en facture fournisseur brouillon, dans le journal d'achats choisi	Valider les exceptions
Facture hors Peppol (étranger, ticket)	Encodage manuel du fournisseur, du montant et de la TVA	Numérisation par OCR et IA ; adresse e-mail dédiée au journal ; service payant à crédits (IAP), un crédit par document, les fichiers XML n'en consomment pas	Relire les champs proposés
Contrôle d'achat	Comparer la facture au bon de commande sur papier	Contrôle à trois voies : commande, réception, facture ; champ « à payer » avec statut d'exception	Trancher les écarts
Relevés bancaires	Import de fichiers ou encodage	Synchronisation bancaire (abonnement Enterprise, via Ponto notamment) ou CodaBox, toutes les 12 heures ; import CODA possible	Renouveler les accès bancaires
Lettrage	Pointer chaque ligne avec sa facture	Correspondance par référence et montant ; modèles de rapprochement automatiques appliqués selon leurs conditions	Les lignes sans référence
Relances	Liste Excel et e-mails un par un	Niveaux de relance par délai, envoi automatique possible par e-mail ; SMS, WhatsApp et courrier via crédits	Le coup de fil au client clé
Facture client	PDF exporté et envoyé par e-mail	Facture créée depuis la commande, envoyée par Peppol, statut suivi dans la liste	Les litiges commerciaux

1 · Banque
relevés automatiques

2 · Réception
Peppol en factures, OCR

3 · Rapprochement
modèles, contrôle à trois

4 · Relances
sur des soldes justes

La documentation Odoo conseille de rapprocher la banque avant de lancer les relances : sinon, un client qui a payé peut être relancé.

À FAIRE

Choisissez une seule tâche du tableau pour le mois prochain, mesurez le temps qu'elle prend aujourd'hui, et ne passez à la suivante qu'une fois la première stable.

Source : Documentation Odoo 19 : « Invoice digitization », « Bank synchronization », « Reconciliation », « Reconciliation models », « Follow-up on invoices », « Control bills », « Belgium » (CODA, CodaBox). Accès le 26/11/2026.

06 — CHAPITRE 6

France et Luxembourg : ce qui change

L'obligation belge vise les factures entre assujettis établis en Belgique. Vos clients français et luxembourgeois suivent leurs propres règles, canaux et dates. Odoo gère les trois pays, avec des paramétrages différents.

	Belgique	France	Luxembourg
B2B national	Obligatoire depuis le 01/01/2026 En vigueur	Réception pour toutes depuis le 01/09/2026 ; émission PME au 01/09/2027 En vigueur Voté	Réception au 01/01/2028, émission au 01/07/2028 puis au 01/01/2029 Projet
Canal	Peppol, via un prestataire certifié ; Mercurius pour les pouvoirs publics	Plateforme agréée obligatoire ; la DGFiP est autorité Peppol pour la France ; Chorus Pro pour le public	Peppol (projet) ; marchés publics via Peppol ou MyGuichet.lu, obligatoire depuis le 18/03/2023
Déclaration	E-reporting au 01/01/2028 Projet	E-reporting B2C et international, calendrier de l'émission	Non précisé dans les sources lues
Sanctions	1 500 €, 3 000 €, 5 000 €	50 € par facture et 500 € par transmission manquante, plafonds de 15 000 € par an	Non vérifié à la source officielle

VOUS FACTUREZ UN CLIENT FRANÇAIS

Selon la DGFiP, la facture électronique française vise les opérations entre assujettis établis en France. Un vendeur belge non établi n'y est pas soumis ; l'acheteur français déclare l'achat via l'e-reporting. Demandez-lui son canal de réception.

VOUS AVEZ UNE FILIALE EN FRANCE

Selon sa documentation 19, Odoo est certifié plateforme agréée, avec un module dédié. Émission en UBL ; réception en Factur-X, UBL et CII.

LUXEMBOURG : UN PROJET, PAS UNE LOI

Projet de loi n° 8815 déposé le 30/07/2026. Au 23/10/2026 : avis du barreau et de la Chambre de commerce reçus ; ni avis du Conseil d'État, ni rapport, ni vote. Il réutilise le réseau Peppol.

À FAIRE

Pour chaque client français ou luxembourgeois récurrent, notez son canal de réception, son SIREN ou son numéro de TVA.

Source : impots.gouv.fr, FAQ « Je découvre la facturation électronique » (01/09/2026) et « Rejoindre le réseau Peppol » ; entreprendre.service-public.gouv.fr, actualité du 20/02/2026 (loi de finances pour 2026) ; efacturation.public.lu ; chd.lu, dossier 8815 ; guichet.lu ; documentation Odoo 19 « France ». Accès le 26/11/2026.

07 — CHAPITRE 7

L'e-reporting 2028 : ce qu'on sait, ce qui reste un projet

Le projet de loi est avancé, mais pas voté. Il prévoit que les données de chaque facture partent vers l'administration presque en temps réel, via Peppol, selon un arrêté royal encore à prendre.



Statut à la Chambre au 26/11/2026 : « pendant Chambre », pas de vote en séance plénière

STATUT LÉGISLATIF AU 26/11/2026

Élément	Statut	Source
Facture structurée B2B obligatoire, Peppol BIS par défaut, amendes	En vigueur	Loi du 06/02/2024 ; AR du 08/07/2025
Déduction majorée à 120 % (art. 64ter CIR 92), supprimée à partir du 01/01/2028	En vigueur	Loi du 06/02/2024
Paquet ViDA : déclaration numérique des opérations B2B intra-UE au 01/07/2030	Voté	Directive (UE) 2025/516
E-reporting belge des données de facture via Peppol, entrée en vigueur au 01/01/2028	Projet	DOC 56 1846, art. 3
Délai de transmission fixé par arrêté royal, cinq jours calendrier au plus	Projet	DOC 56 1846, art. 53quinquies, § 4
Suppression de la liste annuelle des clients assujettis ; liste des opérations 2027 encore due	Projet	DOC 56 1846
Déclaration TVA périodique et relevé intracommunautaire maintenus	Projet	DOC 56 1846
Arrêté royal d'exécution (données, délais, modalités)	Projet	Pas encore publié

Ce qu'il faut préparer dès maintenant, quel que soit le texte final

- **Des contacts justes** : numéro d'entreprise, numéro de TVA et pays de chaque client et fournisseur, sans doublons.
- **Des taxes justes** : le bon code TVA sur chaque article et chaque compte ; cocontractant et intracommunautaire paramétrés, pas corrigés à la main. Le projet prévoit en principe un rapportage par l'émetteur et par le destinataire.

Source : Chambre des représentants, dossier 56 1846, documents 001 (27/10/2026), 002 et 003 (19 et 20/11/2026) ; efacture.belgium.be, FAQ e-reporting (page non mise à jour) ; Commission européenne, VAT in the Digital Age. Accès le 26/11/2026.

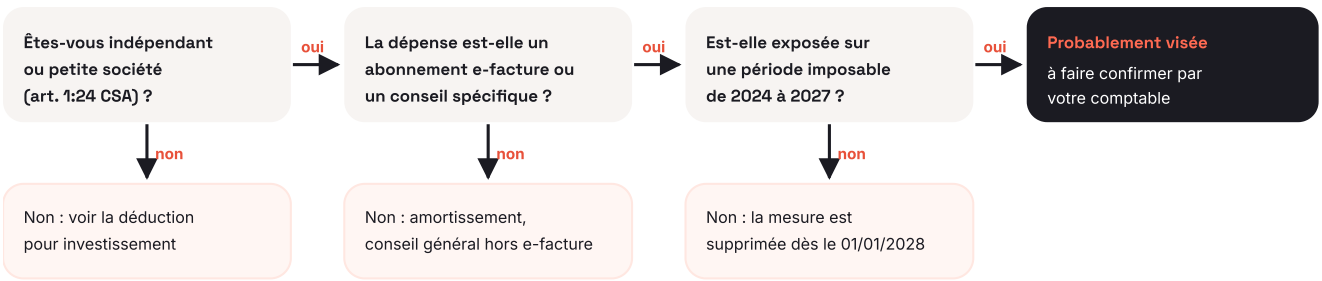
08 — CHAPITRE 8

Les incitants fiscaux et leurs conditions

Deux mesures fiscales accompagnent l'obligation belge, chacune avec ses bénéficiaires, ses dépenses et ses périodes. Ce chapitre ne remplace pas la validation de votre comptable.

	Déduction majorée des frais à 120 %	Déduction pour investissement numérique
Base légale	Article 64ter, alinéa 1er, 1°, CIR 92, inséré par la loi du 06/02/2024	Article 69 CIR 92 et arrêté d'exécution, investissements numériques
Qui	Indépendants, professions libérales et petites sociétés au sens de l'article 1:24 du Code des sociétés	Indépendants et PME
Quelles dépenses	Abonnements et packs de facturation électronique structurée ; frais de conseil engagés spécifiquement pour préparer ou mettre en œuvre l'obligation	Logiciels et matériel de comptabilité, de paiement et de facturation numériques
Exclus	Les amortissements ; sur un abonnement existant, seul le supplément facturé séparément pour l'e-facture est visé	Biens hors conditions générales de la déduction
Quand	Périodes imposables commençant à partir du 01/01/2024 ; supprimée à partir du 01/01/2028	Taux de 20 % pour les investissements à partir du 01/01/2025
Statut	En vigueur	En vigueur

Ma dépense est-elle visée par les 120 % ?



À CONFIRMER

Selon la presse professionnelle (19/03/2026), la circulaire 2026/C/46 exclut notamment un conseil portant sur le **choix** d'un logiciel. Non lue sur la source officielle : faites vérifier ce point par votre comptable.

À FAIRE

Demandez à vos prestataires de ventiler sur leurs factures la partie consacrée à la facturation électronique : sans cela, la déduction est difficile à justifier.

Source : efacture.belgium.be, « Incitants fiscaux à l'adoption de la facturation électronique » ; loi du 06/02/2024, article 4 (eJustice). Accès le 26/11/2026.

09 — PLAN D'ACTION

Plan d'action en 30, 60 et 90 jours

Trois mois pour passer d'un Peppol subi à une chaîne commande, facture, paiement et rapprochement qui tourne seule, avec des données prêtes pour 2028.

30 j

Mesurer

- Relire les paramètres Peppol : rôle, mode de réception, journal.
- Lister les factures qui échappent encore à Peppol, et pourquoi.
- Vérifier les clients belges sur le réseau.
- Classer clients et fournisseurs par pays et par échéance.
- Faire le point sur les incitants avec le comptable.

Livrable : une carte des flux et des écarts.

60 j

Automatiser

- Passer la réception en factures fournisseurs.
- Activer la numérisation pour les factures hors Peppol.
- Brancher la banque (synchronisation ou CodaBox).
- Créer les modèles de rapprochement récurrents.
- Activer le contrôle à trois voies sur les achats.

Livrable : factures et banque sans ressaisie.

90 j

Fiabiliser pour 2028

- Paramétrer les niveaux de relance.
- Nettoyer les fiches contacts : BCE, TVA, pays, doublons.
- Contrôler les codes TVA des articles et des comptes.
- Préparer les clients français pour le 01/09/2027.
- Suivre le vote du projet DOC 56 1846.

Livrable : des données prêtes pour l'e-reporting.

Qui fait quoi

Activité	Direction	Comptable interne	Expert-comptable	Ventes, achats	Partenaire Odoo
Paramètres Peppol	I	A	C	I	R
Réception, OCR, contrôle à trois	I	A	C	C	R
Banque et rapprochement	I	R	C	I	R
Relances	A	R	I	C	C
Données contacts et TVA	A	R	C	R	C
Incitants fiscaux	A	C	R	I	I

R : réalise. A : décide et rend compte. C : consulté. I : informé. Dans une TPE, le dirigeant tient souvent à la fois les rôles de direction et de comptable interne.

OUTIL

La checklist en 24 points

Imprimez cette page. Cochez ce qui est en place. Chaque case vide est une action pour votre plan à 90 jours.

PEPPOL

- ☐ 01 L'identifiant 0208:numéro BCE est actif et correct.
- ☐ 02 Le rôle est « envoi et réception ».
- ☐ 03 La réception crée des factures fournisseurs brouillon.
- ☐ 04 Les clients belges sont vérifiés sur le réseau.
- ☐ 05 Aucune facture de vente belge ne part encore en PDF seul.
- ☐ 06 Les statuts Peppol en échec sont suivis chaque semaine.

ACHATS ET DOCUMENTS

- ☐ 07 La numérisation traite les factures hors Peppol.
- ☐ 08 Une adresse e-mail dédiée alimente le journal d'achats.
- ☐ 09 Le contrôle à trois voies est activé.
- ☐ 10 Les exceptions ont un responsable nommé.
- ☐ 11 L'autofacturation éventuelle passe par Peppol.

BANQUE ET RELANCES

- ☐ 12 Les relevés arrivent automatiquement.
- ☐ 13 Les modèles de rapprochement couvrent les flux récurrents.
- ☐ 14 Le compte d'attente est vidé chaque semaine.
- ☐ 15 Les niveaux de relance sont paramétrés.
- ☐ 16 La banque est rapprochée avant chaque relance.

DONNÉES ET 2028

- ☐ 17 Chaque contact a un numéro d'entreprise et de TVA vérifié.
- ☐ 18 Les doublons de contacts sont fusionnés.
- ☐ 19 Les codes TVA des articles et des comptes sont contrôlés.
- ☐ 20 Les clients français et luxembourgeois ont leur canal noté.
- ☐ 21 Le vote du projet DOC 56 1846 est suivi.

FISCALITÉ

- ☐ 22 Le comptable a validé l'éligibilité aux 120 %.
- ☐ 23 Les factures de prestataires ventilent la partie e-facture.
- ☐ 24 Les factures sont archivées et retrouvables.

GLOSSAIRE

Les mots de la facture électronique, en clair

Assujetti
Personne ou entreprise qui réalise des opérations soumises à la TVA et dispose d'un numéro de TVA.

Autofacturation
Le client établit la facture au nom de son fournisseur, avec son accord écrit.

BCE
Banque-Carrefour des Entreprises ; le numéro d'entreprise à dix chiffres sert d'identifiant Peppol.

BIS Billing 3.0
Spécification Peppol de la facture et de la note de crédit, au format UBL, conforme à la norme EN 16931.

CODA
Format belge de relevés bancaires électroniques, importable dans Odoo.

CodaBox
Service qui transmet automatiquement les relevés CODA à la comptabilité.

Contrôle à trois voies
Comparaison entre bon de commande, réception et facture fournisseur avant paiement.

E-reporting
Transmission à l'administration des données de facture, presque en temps réel. En Belgique : projet de loi pour 2028.

Facture structurée
Fichier lisible par un logiciel, champ par champ. Un PDF n'en est pas une.

Identifiant 0208
Schéma Peppol du numéro d'entreprise belge, au format 0208:numéro BCE.

Lettrage
Rattachement d'un paiement aux factures qu'il règle.

Liste annuelle des clients
Déclaration annuelle des clients assujettis belges, dont le projet e-reporting prévoit la suppression.

Mercurius
Plateforme fédérale (BOSA) de réception des factures adressées aux pouvoirs publics.

Modèle à quatre coins
Fournisseur, son point d'accès, le point d'accès du client, le client. Le cinquième coin serait l'administration.

OCR
Reconnaissance de caractères qui lit un PDF ou une image pour proposer les champs d'une facture.

Peppol
Réseau européen d'échange de documents électroniques entre entreprises, via des prestataires certifiés.

Plateforme agréée
En France, prestataire immatriculé par l'administration, intermédiaire obligatoire pour émettre et recevoir.

Point d'accès
Prestataire certifié qui envoie et reçoit les documents Peppol pour une entreprise.

Rapprochement bancaire
Mise en correspondance des lignes du relevé avec les écritures comptables.

SMP
Service d'annuaire qui indique quel point d'accès sert quel identifiant Peppol.

UBL
Format XML standard des factures électroniques échangées sur Peppol.

ViDA
« VAT in the Digital Age », paquet européen de 2025 ; déclaration numérique intra-UE au 01/07/2030.

À PROPOS

Nexuro branche Peppol au cœur d'Odoo



Nexuro est une agence de marketing de performance et Partenaire Officiel Odoo, basée à Chaumont-Gistoux. Nous accompagnons les PME en Belgique, en France et au Luxembourg sur Odoo, le web, la data, le SEO, le GEO et la publicité en ligne.

L'agence a été fondée par deux frères. **Timothy Jacqmin**, Co-Founder Acquisition & Growth, pilote l'acquisition et la croissance. **Bryan Jacqmin**, Co-Founder Web, Data & CRM, pilote le web, la data et le CRM. Vous parlez directement à l'un d'eux, et vous gardez la propriété de votre base Odoo.

Peppol et automatisation, en trois temps

1
Diagnostic
Vos paramètres Peppol, vos flux hors réseau, vos données contacts et TVA.

2
Automatisation
Réception en factures, numérisation, banque, rapprochement, relances.

3
Préparation 2028
Données nettoyées et suivi du texte e-reporting, avec votre comptable.

Odoo 19 Functional Certification · Timothy Jacqmin
Certification n°**0001080063**, délivrée par Odoo S.A. le 03/04/2026.

Odoo 19 Functional Certification · Bryan Jacqmin
Certification n°**0001080044**, délivrée par Odoo S.A. le 03/04/2026. Nexuro est Partenaire Officiel Odoo et Cookiebot Certified Partner.

Faites de Peppol un gain de temps

Nous relisons votre paramétrage Peppol dans Odoo, branchons la réception, la banque et les relances, et préparons vos données pour l'e-reporting, en lien avec votre expert-comptable. Timothy ou Bryan vous répond sous 24 h.

Peppol et Odoo — **nexuro-digital.com/peppol-et-odoo**

Vous voulez d'abord un regard extérieur sur votre site et vos outils ? **nexuro-digital.com/audit-gratuit**

Nexuro SRL · Rue des Bruyères 55, 1325 Chaumont-Gistoux, Belgique · TVA BE 0803.435.558 · www.nexuro-digital.com

SOURCES

Sources officielles et presse

Faits vérifiés sur les sources ci-dessous au 26 novembre 2026. Le projet de loi e-reporting peut changer avant son vote : vérifiez son statut sur le site de la Chambre avant de décider.

- **Moniteur belge**, loi du 6 février 2024 modifiant le Code TVA et le CIR 92 (obligation de facturation électronique), MB du 20/02/2024. ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2024/02/06/2024001635/justel
- **SPF Finances**, arrêté royal du 8 juillet 2025 (MB du 14/07/2025), actualité du 12/09/2025. finance.belgium.be/en/news/rd-8-7-2025-e-invoicing
- **efacture.belgium.be**, « Pour qui la facturation électronique deviendra-t-elle obligatoire ? ». efacture.belgium.be/fr/article/pour-qui-la-facturation-electronique-deviendra-t-elle-obligatoire
- **efacture.belgium.be**, Fin de la période de tolérance, 07/04/2026 ; FAQ B2B, question 23. efacture.belgium.be/fr/news/fin-de-la-periode-de-tolerance-pour-le-facturation
- **efacture.belgium.be**, Questions générales sur Peppol (identifiant 0208). efacture.belgium.be/fr/FAQ/questions-generales-sur-peppol
- **efacture.belgium.be**, Incitants fiscaux à l'adoption de la facturation électronique. efacture.belgium.be/fr/article/incitants-fiscaux-ladoption-de-la-facturation-electronique
- **Chambre des représentants**, projet de loi DOC 56 1846/001 (rapportage électronique, suppression de la liste annuelle des clients), 27/10/2026, et fiche du dossier. lachambre.be, dossier 1846 ; dekamer.be/flwb/pdf/56/1846/56K1846001.pdf
- **VRT NWS** (presse), « Neuf sociétés sur dix sont maintenant connectées », 03/08/2026. vrt.be/vrtnws/fr/2026/08/03/
- **UNIZO** (organisation patronale), communiqué sur Peppol, 01/04/2026 ; **DH** (presse), enquête Horus Software et iVox, 22/04/2026. unizo.be ; dhnet.be
- **DGFiP**, FAQ « Je découvre la facturation électronique », version du 01/09/2026 ; « Rejoindre le réseau Peppol ». impots.gouv.fr/foire-aux-questions-je-decouvre-la-facturation-electronique
- **Service-public.fr**, Facturation électronique : les amendes augmentent, 20/02/2026 (loi de finances pour 2026). entreprendre.service-public.gouv.fr/actualites/A18802
- **Luxembourg**, dépôt du projet de loi sur la facturation électronique entre entreprises ; dossier 8815 ; marchés publics. efacturation.public.lu ; chd.lu/fr/dossier/8815 ; guichet.public.lu
- **Commission européenne**, VAT in the Digital Age (directive (UE) 2025/516, règlements 2025/517 et 2025/518). taxation-customs.ec.europa.eu/taxation/vat/vat-digital-age-vida_en
- **Odoo**, documentation 19.0 : Electronic invoicing (Peppol), Belgium, France, Luxembourg, Invoice digitization, Bank synchronization, Reconciliation, Follow-up, Control bills. odoo.com/documentation/19.0/applications/finance/

DROITS ET USAGE

© 2026 Nexuro SRL. Vous pouvez partager ce livre blanc dans son intégralité, en citant Nexuro. Document d'information, pas un avis fiscal ni juridique. Odoo est une marque d'Odoo S.A. Peppol est géré par OpenPeppol AISBL. Cookiebot est une marque d'Usercentrics. CodaBox et Ponto appartiennent à leurs propriétaires respectifs.